

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIKUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Groupe scolaire Voltaire – Désaffectation d'une parcelle affectée au service public de l'enseignement

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la création de voies en mode doux, la Ville a créé un passage piétons/vélos dans l'enceinte du groupe scolaire Voltaire permettant ainsi de relier le boulevard Voltaire et le boulevard de l'Université.

Cette liaison était très attendue par les habitants du quartier. Ce nouveau passage est par ailleurs d'une utilité majeure pour les parents d'élèves qui l'empruntent pour parvenir à l'école, ainsi que pour les cyclistes qui évitent de passer par la rue d'Auxonne, qui est un axe très fréquenté.

La circulation de la voie piétonne est effective et cette parcelle n'est plus affectée au service public de l'enseignement mais est intégrée au domaine public communal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la désaffectation du patrimoine scolaire de la parcelle de terrain de 295,47 m² située dans le groupe scolaire Voltaire ;
- 2 - dire que cette parcelle est désormais intégrée au domaine public communal.
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ